

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
21 JANVIER 2025 A 18H00

Présents :

Jean-Marie ALLAIN (Président), Philippe ARCICASA, Vincent BLOMME, Ludovic DAMIENS, Alda DELPLANCHE, Pascal DELPLANCHE, Laure DESPRIET, Yvette FEVRIER, Bernard HUTIN, Christian LAVIELLE, Bruno LEGROS, Frédéric MARECHAL, Stéphanie MOUCHART, Hervé NICOL, Monique NICOL, Nacera TAOURIRT.

Excusés ayant donné procuration :

Patricia VERPLAETSE a donné procuration à Frédéric MARECHAL
Ludovic CESSILLI a donné procuration à Vincent BLOMME
Mélanie BERTINCHAMPS a donné procuration à Christian LAVIELLE
Jacqueline LOIRE a donné procuration à Alda DELPLANCHE

Absents excusés :

Thierry WILLIEZ

Absents :

Geoffrey CORDELIER, Clémence PRIN.

Secrétaire de séance :

Monsieur Bruno LEGROS est désigné secrétaire de séance.

Approbation PV de séance du 27 Décembre 2024

Décisions dans le cadre du L2122-22 du CGCT

DEVIS			
Date	Société	Objet	Montant
18 décembre 2024	GOBERT	Réparation façonneuse boulangerie	2901,60 €
6 janvier 2025	TRANSDEV	Trajets piscine	149,92 €uros par Aller/Retour

FACTURES			
Date	Société	Objet	Montant
23 décembre 2024	ECOTHERM	Maintenance chauffage écoles	207,70 €
9 janvier 2025	SAGEP	Panneaux – Casquettes - Vestes	210,00 €
9 janvier 2025	INTERMARCHE	Colis des Aînés	6556,20 €

Conventions :

- Aucune convention établie depuis la dernière séance du Conseil Municipal

Cimetière :

- Concession d'une case au columbarium pour 30 ans : 980,00 €uros – Le 06 Janvier 2025

Délibérations

COMMISSION FINANCES

1 – Demandes d'autorisations pour solliciter des subventions au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et ADVB (Aide Départementale aux Villages et Bourgs)

Monsieur Ludovic DAMIENS, adjoint en charge du Cadre de Vie, présente le projet de travaux qu'il convient de mettre en œuvre à l'École Fostier dans le cadre du Plan Communal de Sobriété Énergétique.

Ludovic DAMIENS précise que les fenêtres de l'école du côté Rue de la République ont été remplacées précédemment pour répondre à des contraintes acoustiques.

Il est proposé de procéder au remplacement des 18 fenêtres donnant sur la cour.

Nous avons réceptionné un premier devis pour un montant de 16848,87 € HT (20218,64 € TTC).

La chaudière doit faire l'objet d'un remplacement.

Nous avons réceptionné 2 devis avec des technologies différentes :

- Un devis d'un montant de 66905,00 € HT (80286,00 € TTC) pour 2 chaudières gaz à condensation d'une puissance unitaire de 120 Kw installées « en cascade ».
Le gain potentiel de consommation avec ce type d'installation serait de 30 %.
- Un devis d'un montant de 205571,67 € HT (246686,00 € TTC) pour 2 chaudières gaz à condensation d'une puissance unitaire de 200 Kw installées « en cascade », couplées avec une pompe à chaleur de 128 Kw.
- Le gain potentiel de consommation avec ce type d'installation serait de 50 %.

À la suite de multiples échanges tant sur les aspects techniques que financiers il est proposé au Conseil Municipal de procéder au remplacement de la chaudière en phasant les travaux comme suit :

- Phase 1 : Remplacement de la chaudière par 2 chaudières gaz à condensation d'une puissance unitaire de 200 Kw installées « en cascade »,
- Phase 2 : Rajout d'une pompe à chaleur de 128 Kw,
- Phase 3 : Association aux chaudières et à la pompe à chaleur de panneaux photovoltaïques installés sur le toit de l'école primaire.

L'objet des demandes d'autorisations de sollicitations de subvention DETR et ADVB ne concerne que le remplacement des 18 fenêtres et de la phase 1 du remplacement de la chaudière selon le budget prévisionnel ci-dessous :

Objet	Dépenses	Recettes					
	Montants HT	DETR		ADVB		Commune	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant
18 fenêtres	16848,87 € HT		7413,50 € HT		5054,70 € HT		4380,70 € HT
Chaudière	66905,00 € HT	44 %	29438,20 € HT	30 %	20071,50 € HT	26 %	17395,30 € HT
Total	83753,87 € HT		36851,70 € HT		25126,20 € HT		21776,00 € HT

Monsieur Ludovic DAMIENS sollicite l'accord du Conseil Municipal pour solliciter les subventions suivantes :

- DETR : 36851 €
- ADVB : 25126 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

2 – Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

Monsieur Christian LAVIELLE, adjoint en charge des finances, rappelle qu'au terme de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales amendé par l'article 37 de la loi référencée 2012-1510 du 29 Décembre 2012, les collectivités ont la possibilité d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget de l'année suivante (2025), dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice de l'année précédente (2024).

Cette possibilité ne concerne pas les crédits afférents au remboursement de la dette et des restes à réaliser validés.

Cette possibilité est soumise à la précision des montants et aux affectations des crédits.

Ces crédits devront être inscrits au budget de l'année suivante (2025) lors de son adoption.

Monsieur Christian LAVIELLE rappelle le budget investissement de l'exercice 2024 : 1246428 €.

Le quart des investissements de 2024 représente la somme de : 311607 €.

Monsieur Christian LAVIELLE précise que les dépenses d'investissement concernées sont :

- Article 2131 : Bâtiments publics (Travaux divers) : 30000 €uros
- Article 2135 : Installations générales (Aléas chaudière école) : 50000 €uros
- Article 2152 : Installations de voiries (Réfection des trottoirs au niveau du stade des Cheminots) : 40000 €uros
- Article 2158 : Autres installations (Eclairages auditorium) : 60000 €uros
- Article 2183 : Matériel informatique (Logiciel bibliothèque) : 7000 €uros
- Article 165 : Cautions loyers : 2000 €uros

Au titre des recettes, il y a lieu de prévoir un montant de 2000 €uros au compte 165

Ces dépenses d'investissement représentant un total de 189000 €uros

Monsieur Christian LAVIELLE propose au Conseil Municipal d'autoriser l'engagement de ces dépenses.

Délibération adoptée à l'unanimité.

QUESTION DIVERSE

Aucune question diverse n'a été rajoutée à l'ordre du jour

QUESTION ORALE

Aucune question orale

QUESTION ECRITE

Aucune question écrite

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

Le secrétaire de séance
Bruno LEGROS



Le Maire
Jean-Marie ALLAIN

